

JUILLET 2022

LETTRE DU RELAIS

Mathilde Grandin et Claire Dézafit,
éducatrices, vous accueillent :

Maison de la Petite Enfance -

Route de Trangé

72700 Pruillé le Chétif

02.52.19.21.80

Option 1

relaispetiteenfance@bocagecenomans.org

Le relais sera fermé du 8 au 17

août inclus

Sur rendez-vous
du lundi au vendredi
fermé le vendredi matin

Permanences téléphoniques :

Lundi et vendredi 13h30-
16h00, mercredi 9h30-12h30
et de 16h-18h

Suivez toutes les actualités sur :
syndicat-bocage-cenomans.fr



Nous vous souhaitons un très bel été.

INFOS IMPORTANTES

REPRISE DES JEUX ET RENCONTRES

	De septembre à décembre										
Chaufour Salle polyvalente communale 9h45 - 11h45	Jeudi 13 octobre Jeudi 24 novembre Jeudi 8 décembre										
Fay Mairie 9h45 - 11h45	Mardi 27 sept Mardi 18 oct Mardi 22 nov										
St Georges Salle de l'Accueil périscolaire 9h45 - 11h15	<table border="1"><thead><tr><th>Groupe 1</th><th>Groupe 2</th></tr></thead><tbody><tr><td>Jeudi 29 sept</td><td>Jeudi 15 sept</td></tr><tr><td>Jeudi 10 nov</td><td>Jeudi 6 oct</td></tr><tr><td>Jeudi 1 déc</td><td>Jeudi 17 nov</td></tr><tr><td></td><td>Jeudi 15 déc</td></tr></tbody></table>	Groupe 1	Groupe 2	Jeudi 29 sept	Jeudi 15 sept	Jeudi 10 nov	Jeudi 6 oct	Jeudi 1 déc	Jeudi 17 nov		Jeudi 15 déc
Groupe 1	Groupe 2										
Jeudi 29 sept	Jeudi 15 sept										
Jeudi 10 nov	Jeudi 6 oct										
Jeudi 1 déc	Jeudi 17 nov										
	Jeudi 15 déc										
Trangé Salle Gaston Langevin 9h30 - 11h30	Mardi 13 sept Mardi 4 oct Mardi 8 nov Mardi 29 nov										
Pruillé Maison de la petite enfance 9h30 - 11h	Mardi 20 sept Mardi 11 oct Mardi 15 nov										

**Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site:
syndicat-bocage-cenomans.fr
à partir du 7 septembre ou lors de la réunion de rentrée
le mardi 6 septembre**

POINT SUR

L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT: QUAND S'ALERter ?

Manger est un acte vital que l'on fait minimum 3 à 4 fois par jour... Manger c'est prendre du plaisir, c'est découvrir des nouveaux goûts, des nouvelles textures, des nouvelles odeurs... Lorsqu'un enfant ne mange pas bien ou pas assez, peu importe son âge, l'adulte se trouve parfois démuni face à ce refus et il peut s'installer une vraie souffrance. Du côté des parents une consultation médicale peut permettre de faire le point sur les difficultés de l'enfant afin d'écartier un trouble alimentaire pédiatrique.

De votre côté, il est important d'être à l'écoute de la famille et d'observer l'enfant pendant le repas. Certains comportements vont davantage poser question.

Mais quand s'alerter ?

Etre vigilant à...

- Chez le nouveau né: refus de s'alimenter, cassure dans la courbe de croissance, présence de difficulté à déglutir, toux après le repas, temps de tétée très long, absence d'exploration orale, régurgitations sévères ou vomissements.

- Chez les plus grands: lors du passage à l'alimentation solide: si observations des mêmes troubles que pour les nouveaux nés, + un temps de repas trop long, restriction très sélective de l'enfant (température, couleur...), absence d'"alimentation plaisir".

L'enfant va passer par certaines phases qui seront normales dans son développement alimentaire, pour d'autres une néophobie alimentaire persistante peut s'installer.

Elle se manifeste par un sentiment de peur face à de nouveaux aliments, ou à des aliments présentés différemment. Les enfants développent alors une grande crainte à goûter les aliments inconnus, alors qu'ils les mangeaient avant sous une autre forme (mixée, en purée, écrasée...). Cette phase est fréquente entre 2 et 5 ans, et diminue généralement par la suite grâce à la présentation répétée de ces aliments. Si cette phase ne dure pas, pas d'inquiétude c'est normal. Cependant si la néophobie s'installe dans la durée et devient très invalidante elle s'inscrit dans le champ du trouble alimentaire, il est alors nécessaire de consulter.

Le caprice quant à lui n'existe pas dans les troubles alimentaires puisque l'enfant ne peut pas manger ! Dans tous les cas, il est essentiel de prendre en compte les difficultés de l'enfant et de trouver ensemble, la solution la plus appropriée pour lui.

Comment agir face au refus alimentaire ?

- Instaurer une ambiance conviviale et détendue pendant le repas : pas de punition, ni de chantage.
- Installer l'enfant de façon adaptée (pieds qui touchent le sol ou une tablette)
- Se détacher affectivement de ce refus alimentaire
- Laisser l'enfant toucher, se salir, explorer...
- Stopper le repas au bout de 45 minutes
- Autoriser à toucher, manipuler, à cracher (mettre l'aliment dans sa bouche est déjà un grand pas)
- Présenter l'aliment sur la table et dans l'assiette si l'enfant l'accepte
- Eviter de ne proposer que l'aliment qui provoque ce refus. Associer le connu à l'inconnu (si l'enfant refuse de manger des courgettes, les associer avec des pâtes par exemple)
- Ne pas stigmatiser l'enfant, être à son écoute
- Valoriser les petits pas.

Source: conférence "les troubles alimentaires pédiatriques" animée par l'URPS orthophonistes pays de la Loire
Pour aller plus loin vous pouvez consulter le site allo-ortho.com ou télécharger la plaquette sur le site fimatho.fr :

Sélection littéraire sur le repas

"Quel est ce fruit? "et" quel est ce légume?" d'Anne Crausaz aux éditions MeMo



Adieu odieux dîner, de Delphine Bournay de l'école des loisirs



On ne joue pas avec la nourriture de Ludovic Flamant et Emile Jaboul aux éditions Pastel



Un repas monstrueux de Tobias Krejtschi, Minedition



C'est pour qui? de Michaël Escoffier et Matthieu Maudet de l'école des loisirs



AIDES FINANCIERES

Vous pouvez bénéficier des aides financières mises en place par le fonds d'Action sociale IRCM Prévoyance:

Dont le financement des équipements nécessaires à l'exercice de votre métier et des travaux d'aménagement de votre domicile pour exercer votre métier (travaux recommandés par la PMI).

Il faut avoir 3 mois d'activité consécutifs pour pouvoir faire la demande et répondre aux critères en termes de ressources (pour cela l'IRCEM demande les ressources du foyer pour le trimestre qui précède)

Si vous remplissez les conditions pour obtenir cette aide, une enveloppe de 500 euros vous sera attribuée. Vous pourrez l'utiliser librement pendant une période de 5 ans sans réaliser de nouvelles démarches.

Contact soit par téléphone : 0980 980 990

Ou sur le site : www.ircem.com



RETOUR EN IMAGES

LE SPECTACLE "NID HAUT NID BAS, ONICHLIBA"



Un spectacle vous a été proposé par la compagnie la Tangente avec Annabelle Tison, bien connue des tout-petits. Tout en poésie, faisant appel à l'imaginaire et qui a conquis les enfants comme les plus grands.

PIQUE-NIQUE À L'ILOTCO LE 7 JUILLET



Eclats de rire et découvertes étaient au rendez-vous. Pensées toutes particulières à celles qui malgré un parcours "sportif" sont arrivées jusqu'à nous.

Merci à l'Ilôtco pour son accueil, le jus de pommes et le pain maison. Les petits ont profité des différents espaces aménagés dans le verger.

Et surtout merci pour votre énergie et votre bonne humeur.



Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et nous vous donnons rendez-vous le **mardi 6 septembre pour la réunion de rentrée à 20h,**

à la Maison de la Petite Enfance.

A l'ordre du jour:

- bilan de l'année écoulée
- souhaits de formation
- projections 2022 - 2023
- infos sur "le festival d'automne"